

## Erratum page 71

### /ABEILLES SUPER-DEMI-SOEURS/ :

provenant de spermatozoïdes « cousins » (i.e. de mâles cousins),

c'est à dire issus d'ovules (non fécondés)

de reines soeurs (reines nées d'élevage royal à partir de la même mère)

Deux abeilles super-demi-sœurs, pourraient être comparées, en génétique humaine, à deux filles d'une même mère et de deux pères qui sont des frères. Les « abeilles super-demi-sœurs » (ovule de la même mère, spermatozoïdes cousins) ainsi engendrées auront une « proximité génétique » entre 37,5 % (moyenne de 25 % et de 50%) et 75 % (moyenne de 50 % et de 100%) ; proximité d'autant plus importante que les reines soeurs engendrant les faux-bourçons cousins seront des « super-sœurs », ou bien des « sœurs » ou seulement des « demi-sœurs » au sens donné ci-dessus et ci-dessous.

### /ABEILLES DEMI-SOEURS/ :

provenant de spermatozoïdes de mâles sans lien de parenté. La « proximité génétique » de ces « abeilles demi-sœurs » est alors statistiquement seulement de 25 % (moyenne de zéro et de 50%).